



# Heures supplémentaires non payées pdt un CDD

Par **souris1422**, le **26/05/2009** à **08:46**

mon contrat d'embauche était de 35 h, j'étais routier France-Allemagne, je partais à la semaine !

mon patron ne compte que les heures de route et ne veut pas entendre parler des heures de travail (déchargement de matériels par ex), mon temps de travail se monte à 10 environ par jour !! soit 50 heures par semaine !

il joue aussi sur le fait, qu'il est déclaré comme livreur et pas transporteur routier ! pas le même coefficient (180 au lieu de 150)

que dois je faire, en sachant que j'ai fait des photocopies des disques ?

Ne va-t-on pas me dire que j'ai volé un bien de l'entreprise, car je ne sais pas si j'ai le droit de faire des photocopies, seule preuve de bonne foi.

l'entreprise est dans le 78, dois je faire appel aux prud'hommes du 78 ?

j'ai fait 2 CDD de 3 mois !!

je vous remercie de votre réponse